

CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2022

Table des matières

1. Commission de Gestion	4
1.1 Composition de la Commission de Gestion	4
1.2 Réunions de travail de la Commission de Gestion.....	4
1.3 Glossaire des principaux acronymes	4
1.4 Cahier des charges de la Commission de Gestion	5
2. Comptes 2022 de la Commune	6
2.1 Vérification des comptes	6
2.2 Chamberonne.....	6
2.3 Rapports de l'auditeur	7
3. Suite donnée aux préavis de la Municipalité	7
3.1 Préavis 24/2018 « Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »	7
3.2 Préavis 29/2018 « Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la Commune »	8
3.3 Préavis 45/2020 « Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis »	9
3.4 Préavis 49/2020 « Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville – DLV6 ».....	9
3.5 Préavis 52/2020 « Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier communal de Plamont ».....	10
3.6 Préavis 53/2020 « Demande de crédit pour la restauration du Temple de Cheseaux ».....	10
3.7 Préavis 04/2022 « Demande de crédit pour le remplacement d'un tracteur utilisé par notre service de voirie, parcs et jardins »	10
3.8 Préavis 08/2022 « Demande de crédit pour les aménagements de mobilité relatifs au PPA Le Pâquis »	11
4. Questions relatives aux PV du Conseil communal	11
5. Autres sujets	12
6. Suite donnée aux vœux de la CG sur le rapport 2021	13
7. Domaines publics et privés de la Commune et services communaux	13
7.1 Etat d'entretien des bâtiments de la Commune et liste des travaux effectués en 2022.....	13
8. Rapport sur la vidéosurveillance	13
9. Cahiers des charges	14
10. Entretiens d'évaluation	14
11. Sécurité logique et physique de l'Administration Communale et de la Maison de Commune	15
11.1 Questions générales	15
11.2 Sécurité logique.....	15
11.3 Sécurité physique.....	16

12. Rémunération et charge de travail des élus municipaux.....	17
12.1 Rémunération.....	18
12.2 Répartition des dicastères.....	18
12.3 Charge de travail.....	18
13. Questions relatives au rapport de gestion 2022 de la Municipalité	19
14. Conclusions.....	20

1. COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de Gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Mélanie Treur	membre
Madeline Mettraux	membre
Simon Kassimidis	membre
Thierry Auberson	membre
Naïcha Kähr	présidente et rapportrice

1.2 RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de Gestion s'est réunie à 8 reprises :

7 novembre 2022	25 avril 2023
10 janvier 2023	16 mai 2023
31 janvier 2023	6 juin 2023
21 février 2023	
28 mars 2023 (rencontre avec la MUN)	

Le 31 août 2022 et le 8 mars 2023, Simon Kassimidis s'est rendu à deux réunions de la Commission de Gestion de la Chamberonne.

Le 1^{er} juin, Thierry Auberson et Simon Kassimidis, en délégation de la CG, ont rencontré le syndic Etienne Fleury à l'administration Communale.

Outre les réunions précitées, la CG a également échangé de nombreux courriels entre novembre 2022 et fin mai 2023, notamment pour la finalisation du présent rapport.

1.3 GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX ACRONYMES

AMF :	Accueillante en milieu familial
ASP :	Assistant de sécurité publique
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de Gestion
COFIN :	Commission des finances
CVE :	Centre de vie enfantine
DLV :	Collège de Derrière-la-Ville
DLV6 ou LDC	Nouveau collège Loys de Cheseaux (parfois nommé Derrière-la-Ville 6)
ETP :	Équivalent temps plein
FEDEVACO :	Fédération vaudoise de coopération
LEB :	Lausanne-Echallens-Bercher
MDC :	Maison de Commune

MUN :	Municipalité
UAPE :	Unité d'accueil pour écoliers
UCV :	Union des Communes Vaudoises
<i>en bleu :</i>	<i>Réponses de la Municipalité</i>
<i>en vert :</i>	<i>Questions complémentaires posées par la Commission de Gestion</i>
<i>en rouge :</i>	<i>Remarques de la Commission de Gestion</i>

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1.4 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de Gestion est le suivant :

La Commission de Gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de Communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la Commune est intéressée, la Commission de Gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;*
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;*
- 3) Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;*
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux ;*
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;*
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;*
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;*
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la Municipalité.*

La Commission de Gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de Gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances Communes.

2. COMPTES 2022 DE LA COMMUNE

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes est réalisé par la COFIN qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal. La CG a pris connaissance du rapport de la COFIN, et tient à en relever l'excellente qualité.

2.2 CHAMBERONNE

Le 8 mars 2023, un membre de la COGES représentant Cheseaux a participé avec les représentants des communes de Boussens, Sullens et Bournens à l'examen des comptes 2022 de l'établissement scolaire de la Chamberonne.

Lors de cette séance, Mme Marie-Christine Pitton, représentante du bureau de référence, Mme Radica Schmidt, doyenne chargée de direction, et M. Christian Franco boursier de Cheseaux et Milos Dangubic adjoint administratif à Cheseaux, ont présentés les comptes et répondu aux questions posées.

Les comptes 2022 ont été comparés au budget 2022 et aux comptes 2021. Pour ce qui est du budget 2022, le total de charges de CHF 2'945'183.07 est inférieur de CHF 93'817.- (-3.1%). Les charges sont par contre en augmentation de CHF 382'337.15 (+14.9%) par rapport aux comptes précédents.

L'écart aux comptes défavorable de CHF 382'337.15 s'explique principalement par la mise en service du nouveau bâtiment scolaire DLV6 à Cheseaux, la reprise des camps scolaires qui n'avaient pas eu lieu en 2021, ainsi que les frais médicaux scolaires facturés dorénavant aux tarifs TARMED.

Concernant les coûts moyens par élève en primaire, nous constatons une légère augmentation de 2 élèves en 2022 (+0.3%), le coût moyen par élève passe de CHF 2'560.- à CHF 2'849.- en 2022 soit une augmentation de 11.3% par rapport à 2021. Pour le secondaire, nous constatons une augmentation de 31 élèves en 2022 (+12.6%), le coût moyen par élève a lui augmenté de 14.3% par rapport à 2021, passant de CHF 3'777.- à CHF 4'316.- en 2022.

Globalement, les coûts de fonctionnement de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont passés de CHF 2'562'446.- en 2021 à CHF 2'945'183.- en 2022 (+14.9%).

La part afférente à Cheseaux pour ce qui concerne le primaire passe de CHF 1'013'714.- en 2021 à CHF 1'123'822.- en 2022, soit une augmentation de 9.8%. Pour ce qui concerne le secondaire, la part de notre commune passe de CHF 584'999.- en 2021 à CHF 701'132.- en 2022, soit une augmentation de 19.9%.

Le coût global pour notre commune est passé de CHF 1'598'713.- en 2021 à CHF 1'824'594.- en 2022, représentant une augmentation de 14.1%.

Finalement, les conclusions de la Commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont les suivantes :

- **Nous avons constaté que le budget a été globalement bien respecté.**
- **Les comptes 2022 présentent des charges globales en forte hausse, due principalement à :**
 - **La mise en service du nouveau bâtiment scolaire DLV6 à Cheseaux.**
 - **Un retour presque à la normale (COVID-19), une partie des camps scolaires ont pu à nouveau avoir lieu.**
 - **Les honoraires et frais médicaux divers (nouvelle facturation TARMED).**
- **En 2022, les coûts moyens par élèves ont été inférieurs au budget 2022 pour le primaire et le secondaire.**

2.3 RAPPORTS DE L'AUDITEUR

Le rapport de l'auditeur relatif aux comptes de l'exercice 2022 de la Commune, ainsi que celui relatif aux comptes de l'exercice 2022 de l'établissement scolaire de la Chamberonne, tous deux datés du 19 avril 2023, ont été transmis à la CG qui en a pris connaissance.

La CG constate que les auditeurs ont procédé à un examen succinct des comptes annuels soumis, comprenant bilan, compte de fonctionnement, tableau des investissements et liste des engagements pris hors bilan, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces examens succincts ont été effectués selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Dans les deux cas, la conclusion du rapport de l'auditeur est que sur la base des examens succincts effectués, il n'a pas été relevé de faits qui laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la législation applicable.

3. SUITE DONNÉE AUX PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente » ;

Pour réaliser sa mission, la CG a adressé un premier lot de questions à la MUN par courriel du 21 février 2023. La MUN y a répondu par écrit le 21 mars.

Puis, lors de sa séance du 25 avril 2023, la CG a préparé des questions complémentaires (en vert), destinées à obtenir des précisions à certaines réponses communiquées par la MUN. Celles-ci ont été transmises à la MUN le 26 avril 2023, qui y a donné suite le 2 mai 2023.

3.1 PRÉAVIS 24/2018 « RÈGLEMENT DU FONDS D'ENCOURAGEMENT POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

CG : Pour 2022, combien de demandes ont été faites pour chaque objet, combien d'entre elles ont été acceptées et pour quel montant (merci de compléter le tableau ci-dessous) ?

<i>Genre de demande</i>	<i>Nombre demandes formulées</i>	<i>Nombre demandes acceptées</i>	<i>Montant total alloué par la Commune</i>	<i>Montant total versé par la Commune</i>	<i>Montant total à verser par la Commune</i>
<i>Installation solaire thermique</i>	2	2	6'000.00	0.00	6'000.00
<i>Installation solaire photovoltaïque</i>	51	51	204'000.00	92'029.25	104'000.00
<i>Chauffage au bois</i>	1	1	3'000.00	3'000.00	0.00
<i>Pompe à chaleur</i>	14	14	42'000.00	21'000.00	21'000.00
<i>Vélo électrique</i>	0	0	0.00	0.00	0.00
<i>Plan de mobilité d'entreprise</i>	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL	68	68	255'000.00	116'029.25	131'000.00

*Il est à relever que le montant de la taxe perçue au titre de taxe spécifique de CHF 0.0025 / kWh est inférieure à l'estimation de CHF 60'000.00 et se monte à **CHF 58'834.70** pour 2022.*

3.2 PRÉAVIS 29/2018 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE »

CG : La Commune a-t-elle finalement reçu la subvention cantonale de CHF 50'000 ?

Oui, le montant a été reçu en date du 14 février 2022.

CG : Suite aux décomptes finaux, quelle est l'économie réelle d'énergie réalisée entre 2020 et 2021 ?

Coût en 2020 : CHF 34'137.35

Coût en 2021 : CHF 22'294.55

Remarque de la CG

La CG reviendra sur ce sujet dans son rapport 2023, pour avoir des informations sur les économies réelles d'énergie en kWh réalisées grâce au renouvellement de l'éclairage public.

CG : En automne 2022, la Municipalité a décidé, pour des raisons d'économies d'énergie, d'éteindre certains lampadaires de la Commune. Cette action a dû être faite manuellement sur chaque point d'éclairage à éteindre. La MUN a-t-elle étudié l'opportunité d'installer un pilotage à distance ?

Oui, une demande d'offre a été adressée à la Romande Energie pour la télégestion de l'éclairage public. Une offre est parvenue à la Municipalité en juin 2022, cependant vu l'importance du coût, nous avons pris la décision de ne pas y donner suite dans l'immédiat.

CG : Pouvez-vous nous donner le montant de l'offre parvenue à la Municipalité ?

Le montant de l'offre, valeur 3 juin 2022, s'élevait à CHF 125'536.20.

CG : La MUN a-t-elle reçu des retours ou réactions de la population suite à l'extinction de certains lampadaires ?

Quatre réactions sont parvenues à la Municipalité pour supprimer ou réactiver l'éclairage public devant certains bâtiments, mais dans l'ensemble les citoyens paraissent satisfaits de cette action visant à lutter contre d'éventuelles futures pénuries d'électricité.

3.3 PRÉAVIS 45/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DE LA RUE DU PÂQUIS »

CG : **Dans sa réponse à la CG dans le rapport 2021, la MUN faisait état d'une réserve sur la couleur beige de la fin de la zone 20. Qu'en est-il ?**

Une réserve de 12 mois avait été faite lors de la réalisation. La réserve a pu être levée, la couleur s'étant en effet éclaircie.

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Le compte n'a pas encore été bouclé.

CG : **Des comptages ont-ils été effectués dans la zone 30, comme annoncé dans le rapport CG 2021 ?**

Non, cette zone n'a pas fait l'objet de comptages en 2022. La priorité a été donnée à d'autres comptages dans des zones sensibles (rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derrière-la-Ville, ch. de la Plantaz).

CG : **Des comptages seront-ils effectués en 2023-2024 dans cette zone ?**

Nous prévoyons effectivement de réaliser des comptages à la rue du Pâquis pendant cette période.

3.4 PRÉAVIS 49/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE AU CHEMIN DE DERRIÈRE-LA-VILLE – DLV6 »

CG : **L'ouvrage a-t-il été terminé en temps voulu et à satisfaction de la MUN ?**

L'ouvrage a été remis en temps voulu, et la rentrée d'août 2022 s'est effectuée comme espéré.

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Le compte n'est pas encore clôturé, mais le budget sera très certainement respecté.

CG : **Quels retours le MUN a-t-elle des utilisateurs ?**

Les utilisateurs qui se sont manifestés sont en règle générale satisfaits.

CG : **Y'a-t-il des ajustements prévus ou à prévoir ?**

Quelques finitions sont encore en cours. Il faut encore régler le système de fermeture de certaines portes extérieures (lecteur de badges pas encore branché).

3.5 PRÉAVIS 52/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE COMPLÉMENT DE RÉFECTION DU REFUGE FORESTIER COMMUNAL DE PLAMONT »

CG : **Les budgets (prévis 46/2020 et 52/2020) ont-ils été respectés ?**

Oui, le budget (cumul des deux préavis) a été pleinement respecté.

CG : **Les derniers travaux pour l'accès aux WC ont-ils été effectués ? Donnent-ils satisfaction ?**

Ces travaux sont prévus pour ce printemps. Ils seront exécutés par notre service de voirie.

3.6 PRÉAVIS 53/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RESTAURATION DU TEMPLE DE CHESEAUX »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Les travaux ne sont pas encore terminés, la Municipalité attend une expertise pour le couvert de la fontaine.

CG : **Les trois rangs de bancs ont-ils été enlevés ? L'aménagement actuel donne-t-il satisfaction aux usagers ?**

Les bancs ont été enlevés et selon le retour des usagers, ils sont très contents du choix des chaises achetées par la paroisse.

3.7 PRÉAVIS 04/2022 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR UTILISÉ PAR NOTRE SERVICE DE VOIRIE, PARCS ET JARDINS »

CG : **Le budget a-t-il été respecté ?**

Oui

CG : **Le nouveau véhicule donne-t-il satisfaction aux utilisateurs ?**

Le véhicule a été livré en date du 24 février 2023. Il sera immatriculé à fin mars au moment de la reprise de l'ancien Iseki par le fournisseur.

3.8 PRÉAVIS 08/2022 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉ RELATIFS AU PPA LE PÂQUIS »

CG : Où en sont les travaux à l'heure actuelle ?

Les deux trottoirs le long du chemin de la Saugettaz sont terminés. Le remblayage de la zone de la future place de jeux est terminé, la mise en place de la terre végétale par le paysagiste est en cours.

La pose des murs de soutènement le long des jardins est réalisée à 80%, le remblayage et la pose des tubes et socles de l'éclairage public est en cours.

Dès que la température le permettra, la pose du tapis final sur les trottoirs et la liaison piétonne sera effectuée, ainsi que le fraisage et la pose du tapis au chemin de la Saugettaz.

CG : Quand les aménagements seront-ils terminés ?

Les travaux d'aménagement seront en principe terminés fin mars ou début avril 2023, hormis les tapis définitifs (à faire dès que la température le permettra).

4. QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux. Elle a adressé un premier lot de questions à la MUN par courriel du 21 février 2023. Celle-ci y a donné suite le 21 mars 2023.

Lors de sa séance du 25 avril 2023, la CG a préparé des questions complémentaires (en vert), destinées à obtenir des précisions à certaines réponses communiquées par la MUN. Celles-ci ont été transmises à la MUN le 26 avril 2023 qui y a donné suite le 2 mai 2023.

CG : Lors du CC du 5 octobre 2021, M. Thomas Dätwyler demandait s'il est possible que le sens unique se situant depuis le parking du Grand-Pré, sous le pont du LEB, en direction de l'EMS pouvait être supprimé. La MUN s'est-elle renseignée à ce sujet ?

La Municipalité a examiné cette possibilité, mais a décidé de renoncer à la suppression de ce sens unique. En effet, il est à craindre que des usagers non riverains utilisent ce passage comme raccourci, notamment ceux qui stationnent sur le parking. Par ailleurs, dans le virage, le croisement avec un bus est difficile. Enfin, cette ouverture dans les deux sens avait fait l'objet, à l'époque, d'une opposition au projet par les propriétaires du château.

CG : Lors du CC du 15 mars 2022, M. Sylvain Viredaz a interpellé la MUN concernant l'amélioration du bilan énergétique de la Commune. Où en est la MUN dans ses réflexions ? Qu'a-t-il été entrepris ?

La Municipalité va lancer un appel d'offre pour la mise en œuvre d'un PECC (plan énergie et climat communal) soutenu par le canton qui va permettre d'évaluer la situation et de définir ce qui devrait être entrepris en priorité.

CG : La Municipalité peut-elle indiquer dans quels délais elle compte lancer cet appel d'offre ?

Il est probable que l'appel d'offres puisse être finalisé avant les vacances d'été 2023.

CG : Lors du CC du 21 juin 2022, M. Joël Humbert portait à l'attention de la MUN l'état de la route de Sorécot depuis la station d'essence Tamoil jusqu'à la bifurcation pour aller au refuge. La MUN envisage-t-elle des travaux à cet endroit ?

Non, des travaux ne sont pas à l'ordre du jour actuellement. La réfection du chemin de Sorécot dans sa globalité n'est pas prioritaire dans le planification. Par ailleurs, le rétrécissement à cet endroit permet de limiter la vitesse des véhicules de manière naturelle.

CG : Lors du CC du 21 juin 2022, Mme Evi Kassimidis signalait que les camions de livraisons de la Poste arrivent vers 5h30 du matin. La MUN est-elle intervenue pour faire respecter les horaires du règlement communal ?

Oui, la Municipalité a rencontré en automne 2022 les responsables logistiques de la Poste, et a insisté sur cette problématique. Malheureusement il semble que depuis quelques temps la situation s'est à nouveau détériorée. Nous allons donc reconvoquer une séance avec la Poste très prochainement.

5. AUTRES SUJETS

CG : Combien d'associations ont-elles sollicité le fonds annuel de CHF 2'000.- ? A quelle association/à quel projet et selon quels critères a-t-il été attribué ?

La subvention a été attribuée à Cheseaux-Gourcy pour la promotion d'une technique de fertilisation par microdose.

Une autre demande a été reçue (The hunger project), mais qui ne correspondait pas à nos critères, à savoir que le montant soit consacré à un projet précis et non au fonctionnement général de l'organisation.

CG : Comme évoqué dans le rapport de la CG 2021, la MUN a-t-elle réfléchi à une augmentation et une répartition différente de ce fond ?

Le poste 711.3655 du budget 2023 accepté par le conseil communal a été porté de CHF 2'000.- à 7'000.-.

Ceci devrait permettre d'attribuer : - CHF 2000.- pour un projet de Cheseaux-Gourcy, - CHF 1000.- pour solidarité'eau (partenariat avec le service de l'eau de la ville de Lausanne : pour chaque m3 d'eau vendue 1ct va au projet), - CHF 2000.- pour la FEDEVACO (aide à la création d'entreprises à Gaza), et le solde de CHF 2000.- sera à disposition pour des demandes qui nous parviendraient en cours d'année.

6. SUITE DONNÉE AUX VŒUX DE LA CG SUR LE RAPPORT 2021

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

CG : Dans son rapport 2021 (p. 12), la CG suggérait à la MUN de publier une information concernant le nouveau règlement Général de Police dans le Crieur. Qu'en est-il ?

L'information sur le nouveau règlement de police a été publiée dans les nouvelles de notre site internet pendant plusieurs mois. Nous n'avons pas jugé nécessaire de faire dans le Crieur une information a posteriori.

7. DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA COMMUNE ET SERVICES COMMUNAUX

Article 75, chiffre 4)

Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux ;

7.1 ETAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE ET LISTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

Le 23 mai 2023, La MUN a transmis à la CG une liste des travaux effectués en 2022 de plus de CHF 1000 sur les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires et les structures d'accueil (UAPE/CVE) ainsi que les installations sportives. La CG constate qu'il y a un suivi de l'entretien et des réparations des bâtiments et du domaine public en général.

8. RAPPORT SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Article 75, chiffre 5)

Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;

Lors de sa séance du 28 mars 2023, la CG a pris connaissance du rapport 2022 établi par Antoine Simond, ASP concernant la vidéosurveillance dans notre Commune.

Il ressort de ce rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 15 reprises en 2022 (18 reprises en 2021, 21 reprises en 2020, 30 reprises en 2019 ; 29 reprises en 2018 ; 31 reprises en 2017) qui se répartissent comme suit :

- 6 à la déchetterie, pour des éliminations non conformes dans les bennes, les recherches ont permis d'identifier, pour 5 cas, le ou les auteurs.
- 3 dans la zone du Marais du Billet, Maison de Commune, 1x sur demande de la gendarmerie après qu'un piéton ait chuté après avoir été heurté par une voiture, recherche négative ; 1x pour une affaire de circulation dans la cour du collège, auteur identifié et 1x pour une utilisation accrue du domaine public, cours d'éducation canine dans le préau de l'école et ses abords, responsable identifiée.
- 1 à Derrière-la-Ville pour des problèmes de littering, stationnement sauvage devant la salle de sport de DLV5, auteurs identifiés.

- 3 à Sorécot buvette terrain de foot et skate-park, 1x suite littering devant la buvette du FC Cheseaux, auteurs non identifiés ; 1x suite à des dommages sur une armoire de récupération de déchets située sur le skate-park, auteurs non identifiés ; 1x suite vol d'une trottinette vers les buts du terrain de foot, rien vu de particulier.
- 2 à la Gare, 1x suite au vol d'une trottinette, auteur filmé en train de dérober l'engin, images sauvegardées pour la gendarmerie ; 1x suite vols divers et de cycles dans le village, auteurs au nombre de trois filmés, images sauvegardées pour la gendarmerie.

A noter que 1 à 2x par semaine une visualisation depuis le PC est effectuée afin de contrôler si toutes les caméras sont opérationnelles. Il a également été procédé au nettoyage des dômes de certaines caméras par le personnel communal.

La société Olsy est intervenue à 3 reprises pour des dépannages.

9. CAHIERS DES CHARGES

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements ainsi que des cahiers des charges.

L'effectif du personnel est de 29 collaborateurs pour 27.45 ETP (équivalent temps plein) avec les apprentis au 31.12.2022.

La CG n'a pas de remarque sur le tableau des traitements.

Les cahiers des charges existent et sont en cours de révision (sur le fond et la forme).

10. ENTRETIENS D'ÉVALUATION

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;

Lors de sa séance du 28 mars 2023, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectués dans le courant de l'automne 2022. Pour rappel, les entretiens d'évaluation sont effectués tous les deux ans, sauf pour les nouveaux collaborateurs qui ont un entretien d'évaluation au terme de la période d'essai, à la fin de la 1^{ère} année de service et à la fin de la 2^{ème} année de service.

De manière générale, il ressort des rapports d'entretien que les collaborateurs sont satisfaits des conditions de travail et de rémunération. La CG n'a pas d'autre commentaire ou remarque particulière à formuler au sujet des entretiens d'évaluation.

11. SÉCURITÉ LOGIQUE ET PHYSIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE LA MAISON DE COMMUNE

La Commission de Gestion a rencontré les membres de la Municipalité et le Syndic le mardi 28 mars. Les questions préparées par la CG et transmises à la MUN avant la séance ont été abordées sous la forme d'une discussion ouverte. Le texte ci-dessous résume les points importants de cette discussion.

Définition de la sécurité logique : Ensemble des procédures et des moyens logiciels permettant d'assurer la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données et des opérations informatiques.

11.1 QUESTIONS GÉNÉRALES

Tout ce qui touche à l'informatique de la Commune a beaucoup évolué ces dernières années. Actuellement, c'est l'entreprise DataConsulting qui épaula la Commune pour ces questions informatiques (matériel et logiciels) et s'assure du respect de la protection des données des ordinateurs communaux. L'entreprise Boomerang gère le site internet au niveau du design, le greffe s'occupe des données publiées.

En 2021, plusieurs Communes ont été victimes de cyberattaques. Avant ces attaques, la Commune de Cheseaux se basait sur les processus de ses prestataires externes. Actuellement, il n'y a pas de spécialiste en informatique à l'interne de l'administration communale. Le boursier est préposé communal à l'informatique depuis de nombreuses années. Après sa retraite, ce pourrait être différent.

Une démarche avec CyberSafe (association qui travaille avec les Communes et les entreprises privées, liée à l'UCV) a été lancée après les cyberattaques. Dans de nombreuses Communes, cette labellisation est en cours. Pour notre Commune, un audit final aura lieu fin avril 2023. Le certificat CyberSafe ainsi obtenu sera valable deux ans.

La sécurité informatique doit être renforcée, les Communes et les collaborateurs formés sur la manière de réagir. C'est pourquoi l'UCV développe une cellule cybersécurité dès le 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 4 ans, afin de soutenir les Communes et associations intercommunales. L'UCV mettra aussi à disposition du personnel en cas de cyberattaque dans ce cadre.

11.2 SÉCURITÉ LOGIQUE

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas de procédure quant à la gestion de l'informatique (y compris cybersécurité) dans notre Commune. Plusieurs éléments du hardware informatique ont dû être changés, comme le serveur interne, la centrale téléphonique Swisscom ou le pare-feu. Ces éléments représentaient des points d'entrées possibles pour les attaques. Tous les téléphones ont été changés (administratif, déchetterie, voirie, etc.).

La double-authentification a été mise en place (application Authenticator). Cela risque d'être obsolète dans 2-3 ans mais en l'état c'est un bon moyen pour prévenir les attaques. Les cybercriminels sont bien organisés et s'adaptent vite. La Commune a pris contact avec le service cantonal qui gère la cybercriminalité afin d'obtenir des exemples de bonnes pratiques. Au niveau de l'administration, il y aurait besoin d'une ressource interne qualifiée, car c'est très technique, mais c'est en cours de réflexion. La mutualisation d'une ressource avec d'autres Communes pourrait être envisagée.

Les collaborateurs ont également été sensibilisés par des campagnes de phishing. Plusieurs « faux » courriels ont été envoyés aux collaborateurs pour tester leur vigilance. Une charte informatique (éthique et professionnelle) a également été mise en place. Une campagne de complexification des mots de passe (15 caractères, dont des spéciaux) a été menée. Ces changements ont été bien accueillis par les collaborateurs qui l'ont perçu comme un mal nécessaire.

Actuellement, tous les municipaux ont des ordinateurs différents et personnels. La Commune envisage de leur fournir un portable communal, pour plus de sécurité. Les collaborateurs ont des ordinateurs portables de la Commune qui leur permettent de se connecter au serveur en tout lieu. Ils ont des limitations dans les téléchargements ou l'accès à certains sites internet.

Quelles que soient les protections mises en place, la Commune n'est jamais à l'abri d'une attaque informatique. C'est pourquoi un plan de continuité (que faire en cas d'attaque pour assurer le maintien des services minimums) a été élaboré. La Commune est également en train de mettre en place une cellule de crise. Actuellement, en cas d'attaque, elle appelle le 117 et serait aiguillée vers le service de cybersécurité.

11.3 SÉCURITÉ PHYSIQUE

Les archives sont sécurisées, il faut une clé particulière que seul le personnel communal possède. La Commune fait appel à des archivistes externes car c'est un métier en soi, mais le résultat n'est pas encore concluant. Il y a une procédure d'archivage en cours de réflexion.

Le mobilier est toujours fermé à clé. Il y a des serrures sur un certain nombre de tiroirs mais pas tous ; toutefois, tous les tiroirs se trouvent dans des locaux fermés à clés. Globalement, cela marche assez bien. Il n'y a jamais eu d'intrusion dans nos locaux à notre connaissance ou de tentative de vol.

Les locaux doivent être fermés. Le personnel communal ferme avec leurs badges pendant les pauses, les séances, etc.

Les badges sont tous inventoriés. Mais il y a des passages de badges d'une personne à l'autre qui ne peuvent pas être suivis. Par exemple, cela a été le cas à la garderie. Cela arrive aussi pour le changement de présidence des groupes politiques. On peut régler les badges pour qu'ils n'ouvrent qu'à partir d'une certaine heure ou qu'une certaine zone d'accès. C'était le responsable du service technique qui gérait ces aspects. Ce sera repris par son/sa successeur.e. Les passages aux portes peuvent être retracés. Le badge transmet des informations au système et vice-versa, lorsqu'il est l'utilisé.

Commentaires et vœux de la CG

La CG remercie chaleureusement la Municipalité dans son ensemble pour le temps qu'elle a consacré à cette discussion. Elle émet les commentaires suivants :

- Afin de conserver la vigilance des collaborateurs, il serait souhaitable que ces derniers soient régulièrement sensibilisés à ces questions de sécurité (sorte de « pique de rappel » une fois par année). Les nouveaux collaborateurs doivent également être sensibilisés systématiquement dès leur entrée en fonction.
- La CG recommande vivement de mettre en place une gestion nominative des badges (avec signature) et de revoir les droits d'accès de chacun.
- Lors de la discussion, la question de la protection des données n'a pas été abordée. Toutefois, la CG attire l'attention de la MUN sur une réflexion à mener lors de la publication de certaines données (coordonnées des membres du Conseil, photos sur le Crieur, etc...).

12. RÉMUNÉRATION ET CHARGE DE TRAVAIL DES ÉLUS MUNICIPAUX

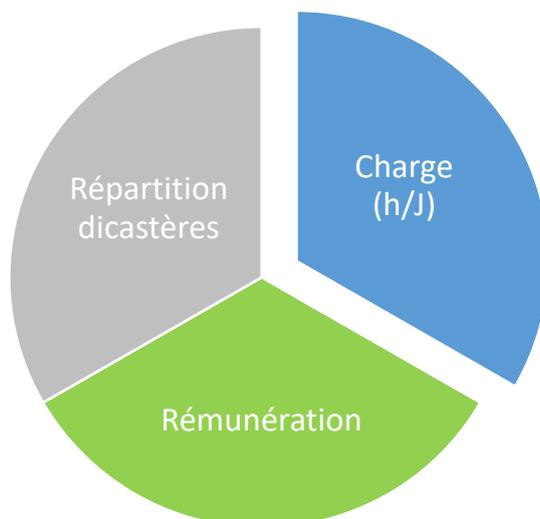
Le taux d'activité du Syndic et des membres de la Municipalité doit permettre d'assumer pleinement le mandat politique et la charge de travail qui en découle, tout en donnant la possibilité de garder le contact avec le milieu professionnel dont ils sont issus.

La rétribution du Syndic et des membres de la Municipalité doit correspondre aux exigences liées à leur fonction et la Commune doit être en mesure de l'assumer sans péjorer ses finances.

Il nous est apparu opportun d'effectuer cette analyse afin de :

- s'assurer du traitement adéquat de nos futurs élus en vue du renouvellement de l'exécutif de notre Commune en 2026,
- prévenir l'augmentation des démissions des élus dans le canton (et en général) dont une des causes est la surcharge de travail qui crée du stress (la deuxième étant la mésentente au sein du collège municipal).

Afin d'avoir une vision globale et la plus réelle possible, l'étude doit être menée sur les 3 axes suivants :



1. **Rémunération :**

L'étude a été menée (voir les résultats ci-après)

2. **Répartition des dicastères :**

La répartition des dicastères par les nouveaux élus est un facteur déterminant sur la répartition de la charge de travail.

3. **Charge de travail (sera réalisé pour le prochain rapport) :**

Une analyse des heures ou jours de travail effectués afin de permettre la bonne marche des services et de la Municipalité in corpore est nécessaire à l'étude.

12.1 RÉMUNÉRATION

Compte tenu de l'ampleur des tâches qui sont dévolues aux élus municipaux et alors que ceux-ci sont généralement contraints de réduire le taux de leurs activités professionnelles principales, les Communes les rémunèrent usuellement en s'inspirant des conditions du marché et en se référant parfois à l'échelle salariale cantonale ou communale. On parle communément d'indemnités pour qualifier cette rémunération qui n'est pas liée à un contrat de travail. En outre, les élus municipaux peuvent obtenir des vacances dont la durée s'exprime en journées ou en demi-journées et qui permettent de rémunérer le travail des élus municipaux de manière plus circonstanciée. Enfin, ils obtiennent le remboursement de leurs frais sur une base effective ou forfaitaire. On peut en particulier relever les frais liés aux déplacements, les dépenses professionnelles – par exemple celles relatives au travail à domicile ou encore à l'achat de matériel informatique – et les indemnités forfaitaires pour frais de représentation.

Dans la pratique, le remboursement des frais des élus municipaux est souvent accordé par le biais d'un forfait qui vient s'ajouter aux indemnités et autres vacances.

S'agissant de savoir si nos municipaux touchent une juste rémunération, les investigations suivantes ont été menées :

- Entretien avec le boursier communal,
- Comparaison avec d'autres Communes comparables ayant à peu près le même nombre d'habitants (recherche de préavis de CC publié sur internet),
- Étude de l'enquête « RTS Régions, 12 décembre 2017 » sur les salaires fixes des chefs des exécutifs communaux romands

Les résultats de cette enquête démontrent que :

1. La rémunération des élus municipaux est colloquée dans la classe salariale la plus élevée de l'échelle des salaires des employés de la Commune.
2. Il correspond aux conditions du marché et soutient parfaitement la comparaison avec la rétribution des élus des Communes avec un nombre d'habitants comparable.

12.2 RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Cette réflexion est effectuée directement par les nouveaux élus.

La répartition des dicastères est effectuée en générale par ordre de préférence des élus les plus anciens, puis par discussions/compromis.

Nous ne pouvons que faire une recommandation aux futurs élus de tenir compte du facteur de charge induit par chaque dicastère pour la répartition des responsabilités.

12.3 CHARGE DE TRAVAIL

Une analyse de la charge de travail (en heure ou jour /mois) sous la forme d'un recueil de donnée (tableau des heures effectuées) ou d'un échantillonnage doit encore être effectuée. Il sera proposé par la CG aux membres de la MUN prochainement. Cette analyse détaillée sera réalisée pour le prochain rapport de gestion.

Le résultat de cette analyse pourrait avoir des impacts sur le pourcentage du poste attribué aux élus (actuellement 50 % pour le syndic et 35 % pour les autres conseillers municipaux).

13. QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

La CG a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de gestion 2022 de la Municipalité (préavis 16/2023). La CG tient à relever l'implication très importante des membres de la MUN au sein des différentes commissions et souhaite les remercier pour leur engagement.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion 2022 de la MUN, la CG a encore requis, par courriel du 17 mai 2022 diverses précisions. La MUN y a donné suite le 23 mai suivant :

CG : Chapitre II – 1.2 Conciergerie et réfectoire : Si le nettoyage de la maison de Commune est confiée à une entreprise externe, en quoi consiste la prise de charge de la maison de Commune par Mme Berger qui a augmenté son temps de travail de 65% à 75% ?

L'entreprise externe effectue le nettoyage complet des bureaux, couloirs et sanitaires une seule fois par semaine (le samedi). Mme Berger doit tout de même passer dans les locaux en cours de semaine pour nettoyer les sanitaires et les sous-sol (après les réunions et réservations notamment). Elle accueille également les locataires et leur explique le fonctionnement des appareils. Elle a repris en cela les tâches qu'assumait Mme Desplands jusqu'alors.

CG : Chapitre VI – 1.1.1 Demandes d'accueil en attente : Le rapport mentionne 375 demandes en attente pour janvier 2023, quelles mesures envisage la MUN pour absorber une partie de ces demandes ?

Techniquement, la liste d'attente de janvier n'est représentative que de l'état en janvier, mais les inscriptions pour la rentrée d'août ne sont pas encore effectuées à ce moment-là. En janvier 2022, la liste comprenait 336 demandes, alors qu'au 30 août 2022, une fois la rentrée faite, la liste présentait 169 demandes non satisfaites ou pour la rentrée suivante.

Les Communes du réseau cherchent des solutions dans les locaux existants, des locaux à louer ou des terrains constructibles pour augmenter le nombre de places d'accueil. Il y a des développements en cours :

- *Pour le préscolaire, Prilly ouvre des places dans une garderie Commune avec Renens et le canton (les Chattons) et a 2 autres projets en cours ; Bournens étudie l'ouverture de 44 places d'ici 3 ans, Romanel étudie aussi les possibilités d'ouvrir des places, Cheseaux également.*
- *Pour le parascolaire, Prilly a augmenté le nombre de places en APEMS, Boussens ouvre 12 places supplémentaires à midi et 36 places l'après-midi, Cheseaux va ouvrir 30 places en août (dont environ la moitié pour des 7-8P).*

CG : Chapitre VI – 1.3.1 Garderie La Galipette et 1.3.2 UAPE Les Funambules : Serait-il possible, comme pour les AMF, d'avoir un tableau avec le nombre d'enfants accueillis dans chaque groupe/catégorie d'âge ?

Actuellement le nombre d'enfants accueillis est le suivant :

UAPE :

1-2 P : 67 enfants

3-6 P : 93 enfants

Garderie :

Moins de 30 mois : 55 enfants

Plus de 30 mois : 52 enfants

14. CONCLUSIONS

La Commission de Gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration.

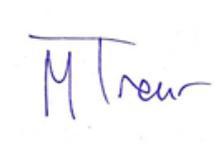
Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de Gestion a exercé son contrôle.

La Commission de Gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2022
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 6 juin 2023

La Commission de Gestion :



Mélanie Treur
membre



Madeline Mettraux
membre



Simon Kassimidis
membre



Thierry Auberson
membre



Naïcha Kähr
présidente et rapportrice